

Interpellation présentée par le député:

M. Roger Deneys

Date de dépôt: 21 octobre 2004

Interpellation urgente écrite

Rue des Deux-Ponts ou Boulevard du crime (bis) ?

La Rue des Deux-Ponts est une voie de circulation au trafic motorisé intense, sur laquelle il y a régulièrement des accidents, impliquant automobilistes, motards, scootéristes, mais aussi des cyclistes et des piétons.

Il ne semble cependant pas que le Conseil d'Etat et plus précisément le DJPS soit conscient de ce problème : jour après jour, année après année, on constate toujours plus d'infractions aux lois de la circulation routière et aucune mesures de police ou d'aménagement ne semblent prévues à court terme pour diminuer les risques et améliorer la sécurité de déplacement des piétons, cyclistes et transports publics.

Afin de permettre au DJPS de prendre conscience de la gravité du problème et prendre ensuite rapidement les mesures qui s'imposent, j'aimerais que celui-ci nous donne **le plus précisément possible** les informations suivantes :

1. Combien y a-t-il eu d'accidents répertoriés par la police sur la Rue des Deux-Ponts (y compris sur le Rond-Point de la Jonction et donc les intersections avec le Boulevard Saint-Georges et l'Avenue de la Jonction) en 2003 et au premier semestre 2004 ?
2. Combien y a-t-il de véhicules qui brûlent les feux rouges du carrefour du Rond-Point de la Jonction et plus précisément, pour permettre une bonne appréciation de la situation, quels sont les chiffres pour un jour de semaine, hors période de vacances, en détaillant heure par heure et par types de véhicules (motos, voitures, vélos, etc.) le nombre d'infractions (il serait également utile que ces comptages soient effectués par des personnes en civil plutôt que par des agents en uniforme placés aux abords du carrefour) ?

3. Combien y a-t-il de motards qui franchissent – bien entendu en toute illégalité - la double-ligne blanche continue qui sépare les 2 sens de circulation pour remonter les files de voiture jusqu'aux feux du Rond-Point de la Jonction ? Et plus précisément, pour permettre une bonne appréciation de la situation, quels sont les chiffres horaires pour un jour de semaine hors période de vacances, calculés selon la méthode décrite au point 2. ?
4. Combien y a-t-il de véhicules motorisés qui, à la nuit tombée, une fois les bouchons des heures de pointe résorbés, dépassent la limitation de vitesse de 50km/h ? Et plus précisément, pour permettre une bonne appréciation de la situation, quels sont les chiffres horaires, pour une nuit de semaine et pour les deux soirs de week-end, calculés selon la méthode décrite au point 2. ?
5. Compte tenu du nombre important d'infractions commises, le DJPS n'estime-t-il pas porter une part de responsabilité en ne prenant aucune mesure préventive lorsque des accidents se produisent ?
6. Quand le Conseil d'Etat entend-il s'intéresser sérieusement à l'aménagement de cette rue sinistrée pour ses habitants et dangereuse pour toutes et tous?
7. Quand le Conseil d'Etat entend-il prendre des mesures pour favoriser les déplacements écomobiles sur cet axe, notamment en élargissant les trottoirs et en donnant aux TPG des voies réservées ?
8. Au-delà du blabla électoraliste, le DJPS se préoccupe-t-il sérieusement de sécurité routière et s'inquiète-t-il réellement de l'augmentation alarmante du nombre de morts sur les routes genevoises quand on constate avec consternation que celui-ci n'a toujours pas estimé utile de répondre à une question écrite déposée à ce sujet en octobre 2003 et intitulée "Sécurité routière : mais que fait la police ?", ni à une question écrite déposée en août 2004 au sujet de la Rue des Deux-Ponts ?